



Un arrondissement pour tous!

info NORD

Février 2009 | Vol. 27, N° 1

Message du maire d'arrondissement

Un projet d'avenir structurant

En voiture !

Même si l'histoire des transports en commun à Montréal remonte au XIX^e siècle, la présence grandissante de l'automobile individuelle n'a pas cessé d'augmenter, au point de provoquer des effets négatifs sur la santé publique et l'environnement, en plus d'accélérer la détérioration de nos infrastructures routières. La Ville de Montréal, tout comme l'arrondissement de Montréal-Nord, doit assurer la mobilité de sa population, tout en diminuant la dépendance à l'automobile. Le concept du développement durable nous suggère des solutions qui redonnent la priorité aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics.

« On dénombre environ 800 millions de voitures sur notre planète. Mais, si 8 % de la population mondiale possède une voiture, aux États-Unis, il y a 790 voitures pour 1 000 habitants. Or, le secteur des transports est l'un des premiers émetteurs de gaz carbonique, principal responsable de l'effet de serre. Maîtriser les transports est un enjeu fondamental pour limiter le réchauffement climatique. »

– Extrait du catalogue de l'exposition *Vivants* présentée au Jardin botanique de Montréal, à l'été 2008.

Les ordres gouvernementaux harmonisent leurs efforts pour mettre au point des transports publics efficaces et économiques. La Ville de Montréal a produit son plan de transport qui présente, entre autres, le chantier du train de l'Est. Il ne reste qu'à recevoir l'autorisation du BAPE pour mener à bien la réalisation de ce projet. Les conclusions des consultations publiques révèlent que 90 % des répondants attendent impatiemment la venue du train. Les immobilisations sont assumées par Québec et l'AMT (Agence métropolitaine de transport), tandis que la Ville de Montréal prendra en charge une partie des dépenses liées au réseau routier, aux accès, etc.



De gauche à droite : M. Marcel Parent, maire d'arrondissement, M. James V. Infantino, conseiller de la Ville de Montréal, Mme Clementina Teti-Tomassi, conseillère d'arrondissement, M. Normand Fortin, conseiller d'arrondissement, et M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville de Montréal.

En vue de l'arrivée du train de l'Est, l'arrondissement doit offrir des structures intermodales sécuritaires et intégrées pour minimiser les distances entre les moyens de transport. Notre réseau de transports publics est tenu de répondre aux besoins de tous les citoyens, jeunes enfants en poussette, familles, aînés, personnes à mobilité réduite, etc. Ainsi, l'AMT prévoit construire des stationnements incitatifs pour les voitures et les vélos, aménager les gares en tenant compte des personnes qui voyagent en fauteuil roulant, offrir des aires d'attente sécuritaires, installer une signalisation adéquate et harmoniser les horaires entre les modes de transport. C'est en améliorant la rapidité, l'accessibilité, la sécurité, la fiabilité, la convivialité et la visibilité que l'attrait du réseau des transports publics augmentera.

Le train de l'Est fait partie d'un ensemble d'actions qui illustrent la volonté de l'arrondissement de réussir Montréal-Nord. Vous découvrirez dans ces pages tous les détails relatifs à ce projet, et plus encore.

Bonne lecture !

Marcel Parent



Marcel Parent
Maire d'arrondissement

Sommaire

- 2 Infos brèves
- 5 Infos horticoles
- 6 Infos historiques et futures
- 8 Infos sportives
- 9 Infos culturelles
- 10 Infos bibliothèques
- 14 Infos sociales
- 15 Emplois d'été 2009



Commerce de la rue de Charleroi.

infoNORD

L'équipe

L'Infonord est une production de la Direction des affaires publiques et du greffe.

Coordination

Claire Gélinas
Céline Grenier

Rédaction

Steve Côté
Anne Dionne
Alain Fournier
Claire Gélinas
Mathieu Lapierre
Philippe Leporé
Cécile Lointier
David Sauvé

Nous remercions également

Charlotte Côté
Céline Dénommée
Benoît Ferland
Jacques Goudreau
Marie-France Goulet
Benoît Lapalme
Alain Legault
Marie Marthe Papineau
Mario Quesnel
Francine Riel

Révision linguistique

Marielle DeLorme

Graphisme

Prétexte communications

Photographie

Archives de l'arrondissement
Caroline Durocher
Daniel Duplessis
Denis Labine
Robert Laliberté
Sylvie Trépanier
Martin Viau
Viomax

Impression

Imprimerie l'Empreinte

Tirage

43 500 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et archives nationales du Québec
ISSN 0822-0395 Vol. 27, n° 1

Note L'emploi du générique masculin ne marque aucune discrimination et ne répond qu'à un souci de concision et de clarté.

Revitalisation de la rue commerciale de Charleroi

Dans le contexte de la revitalisation de la rue de Charleroi, soutenue financièrement en partie par le programme PR@M-Commerce, l'arrondissement a procédé à des appels d'offres pour divers contrats de services professionnels.

Ainsi, la firme DAA, Daniel Arbour & Associés, est mandatée pour revoir le volet de la réglementation relative aux normes d'implantation, d'aménagement et d'architecture, aux différents usages et à l'affichage ainsi que les autres dispositions des règlements d'urbanisme s'appliquant à la revitalisation de la rue de Charleroi.

Les services professionnels de design et d'architecture ont quant à eux été confiés à l'Atelier Braq. Dans un premier mandat, la firme présentera trois concepts d'aménagement des façades des bâtiments, comprenant l'affichage et le traitement des espaces non construits. Le concept choisi devra établir les normes et les critères qui seront précisés dans un guide définissant les travaux admissibles au programme PR@M-commerce de la rue de Charleroi. Ces normes et critères devront également s'intégrer dans la réglementation d'urbanisme, notamment dans le PIIA¹.

Le deuxième mandat de l'Atelier Braq consiste à préparer une série d'esquisses de rénovation pour 20 commerces de la rue de Charleroi, comprenant une fiche signalétique qui indique l'ordre prioritaire des rénovations à effectuer. Les travaux de rénovation proposés peuvent être intérieurs, extérieurs, de construction ou d'agrandissement, et ils doivent répondre aux critères d'admissibilité du programme PR@M-commerce. Tous les commerçants qui participent à cette étude le font sur une base volontaire.

Économisez de l'argent et de l'énergie

- Hydro-Québec vous encourage à remplacer vos ampoules à incandescence par des ampoules fluocompactes homologuées ENERGY STAR®. Elles consomment 75 % moins d'énergie et durent 10 fois plus longtemps. Obtenez jusqu'à 25 \$ de remise à l'achat d'ampoules fluocompactes.
- Si vous devez remplacer un appareil électroménager optez pour un appareil neuf homologué ENERGY STAR®, vous économiserez énergie et argent sur la durée de vie de ces appareils. Si vous ajoutez à cela des mesures simples tel le lavage à l'eau froide, vous économiserez encore plus. Obtenez jusqu'à 125 \$ de remise à l'achat de certains électroménagers.
- Remplacez vos thermostats ordinaires par des modèles électroniques et obtenez une température stable et uniforme et des économies pouvant atteindre 10 % de vos frais de chauffage. Obtenez jusqu'à 130 \$ de remise postale.
- Vous désirez vous départir de votre vieux frigo énergivore, appelez Hydro-Québec. Une escouade recyc-frigo ramassera l'appareil gratuitement à votre domicile et en disposera selon un procédé respectueux des lois environnementales, et vous recevrez un chèque de 60 \$ par la poste. Hydro-Québec est victime de son succès, aussi il faut être un peu patient.



Fourrière municipale

Pour un deuxième mandat consécutif, l'arrondissement confie le service de la fourrière à la SPCA. Ainsi, pour les deux prochaines années, la SPCA est le seul organisme reconnu par l'arrondissement pour effectuer les tâches d'une fourrière municipale.

L'accueil

La société reçoit tous les animaux dont les citoyens doivent se départir, en dernier recours.

L'urgence

La SPCA est ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour toutes les situations d'URGENCE comme un sinistre, un accident ou une nuisance mettant en cause un animal sur le territoire de l'arrondissement.

La collecte

La SPCA recueille les animaux vivants, blessés, errants ou morts.

■ Les services suivants sont gratuits :

- Le citoyen apporte l'animal directement au bureau de la SPCA.
- Le citoyen apporte l'animal au point de service hebdomadaire, **sur rendez-vous**, 514-268-9098, les vendredis, dans le stationnement de l'aréna Montréal-Nord, plus précisément au deuxième palier près de l'avenue Hébert, 11212, avenue Garon, de 10 h à 11 h.
- Collecte d'un animal errant ou faunique.

■ Des frais s'appliquent aux services suivants :

- Collecte à la résidence d'un citoyen d'un animal lui appartenant, en 36 h et moins : 25 \$.
- Collecte urgente à la résidence d'un citoyen, d'un animal lui appartenant, en 12 h et moins : 35 \$.

L'hébergement

Tout animal recueilli par la société sera gardé trois jours ouvrables, aux frais du propriétaire.

■ Frais d'hébergement : 20 \$ par jour

Services spéciaux

Le prêt sans livraison d'une cage

Le prêt d'une cage de capture pour animal sauvage, moyennant le paiement d'une garantie.

■ Dépôt remboursable sans livraison : 100 \$

L'euthanasie par injection

Les raisons acceptées pour euthanasier un animal sont les suivantes : raisons humanitaires, agressivité, vieillesse ou maladie grave.

■ Des frais sont applicables pour l'euthanasie : 35 \$ (frais de la collecte en sus, le cas échéant)

Coordonnées

5215, rue Jean-Talon Ouest, Montréal (Québec) H4P 1X4
514-735-2711

www.spcamontreal.com



Le bureau d'accueil aux citoyens, 4243, rue de Charlevoix.

Médaille de chien

N'oubliez pas d'acheter la médaille d'identité de votre chien. La médaille coûte 25 \$ et est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Vous pouvez vous procurer cette médaille aux endroits suivants :

- Bureau d'accueil aux citoyens de la mairie d'arrondissement, 4243, rue de Charlevoix, renseignements : 311
- Royaume canin et félin, 6000, boulevard Henri-Bourassa Est, 514-325-9658
- Boutique d'animaux Neptune, 10561-B, boulevard Pie-IX, 514-325-9659
- Le Chic Canin Henri-Bourassa, 3758, boulevard Henri-Bourassa Est, 514-322-6572
- Services vétérinaires Henri-Bourassa, 5101, boulevard Henri-Bourassa Est, 514-324-9872

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, une modification au règlement permet dorénavant de garder deux chiens, mais il est défendu d'avoir plus de trois animaux domestiques par logement.

Médaille gratuite pour chien-guide

La médaille est gratuite pour un chien-guide destiné à une personne non voyante ou malentendante, sur présentation d'une preuve médicale. Elle est disponible uniquement à la mairie de l'arrondissement.

Taxes municipales

Si le total des taxes municipales qui apparaît sur votre compte est de 300 \$ ou plus, vous avez le droit de payer en deux versements. Dans tous les cas, vous pouvez aussi faire un seul paiement. Par contre, les droits de mutation (taxe de bienvenue) doivent être acquittés en un seul paiement.

Le premier versement est exigible le 2 mars 2009 et le deuxième, le 1^{er} juin 2009. Tout versement effectué après les dates limites entraîne l'ajout de frais d'intérêt et d'une pénalité.

Renseignements : 311

Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca

Modalités de paiement

Par la poste

Vous devez tenir compte du délai postal quand vous envoyez votre paiement par la poste. N'envoyez pas d'argent comptant. Faites des chèques postdatés, un en date du 2 mars 2009 et l'autre, du 1^{er} juin 2009 et envoyez-les à l'adresse suivante :

Services des finances

C.P. 11043
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4X8

À votre institution financière

Les institutions financières (banques et caisses populaires) vous offrent diverses façons de faire votre paiement : Internet, transaction financière téléphonique, guichet automatique ou comptoir de votre succursale.

Notez que le délai minimal pour une transaction au guichet automatique est de 48 heures, excluant les fins de semaine. N'oubliez pas de tenir compte de ce temps de traitement.

Dans un bureau d'arrondissement, un bureau du citoyen ou un bureau Accès Montréal (BAM)

Vous pouvez payer par chèque, mandat (postal ou bancaire) ou carte de débit dans les 19 arrondissements. Plusieurs bureaux limitent les montants en argent comptant. Renseignez-vous.

Renseignements : 311

C'est encore l'hiver !

L'hiver a ses charmes et ses inconvénients. Bien que les tempêtes en amusent plusieurs, l'opération déneigement, quant à elle, peut causer quelques mauvaises surprises, comme une amende, à ceux qui ne respectent pas les interdictions de stationner. Le nombre de personnes qui travaillent au déneigement a été augmenté, mais l'efficacité de l'opération ne sera que meilleure si vous nous aidez.

- Ne garez pas votre véhicule :
 - trop près des trottoirs, car les chenillettes peuvent malencontreusement accrocher votre rétroviseur latéral;
 - ni en diagonale vers la rue. C'est une question de sécurité, car certaines rues deviennent alors trop étroites pour le passage des véhicules d'urgence.
- Ne déposez pas la neige provenant de votre terrain dans la rue ou la ruelle, sur le trottoir ou la place publique.
- Vérifiez la signalisation avant de garer votre véhicule. Le chargement de la neige s'effectue selon deux horaires :
 - de 6 h 15 à 20 h 15;
 - de 21 h à 6 h 15.

Soyez vigilant ! Une nouvelle signalisation temporaire est mise en place pour les tempêtes de neige de 30 cm et plus sur six « routes neige ». Cette signalisation signifie que le stationnement est interdit sur ces artères, dès le début des précipitations et jusqu'à la fin du chargement.

Le saviez-vous ?

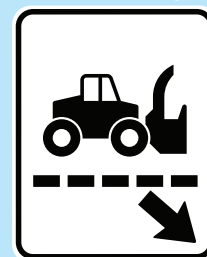
- Il y a en moyenne 85 événements météo nécessitant une intervention par hiver.
- Il y a en moyenne 6 opérations de chargement de la neige par hiver à Montréal.
- Les opérations de déneigement relèvent de la compétence de l'arrondissement.
- Les travaux sont réalisés à 50 % par les employés municipaux et à 50 % par les entrepreneurs privés.
- Il existe 30 sites d'élimination de la neige à Montréal : 16 puits de descente, 1 carrière et 13 sites de surface. L'eau de fonte provenant de ces sites est acheminée à l'usine d'épuration des eaux usées pour traitement avant d'être rejetée dans le cours d'eau, que ce soit directement par l'égout (puits de descente) ou à la fonte printanière (carrière et sites de surface).

Pour toute la Ville de Montréal :

- 30 000 voitures sont remorquées chaque année durant les opérations de déneigement;
- 5 000 voitures sont remorquées au cours de chaque tempête.

Source : Ville de Montréal

OPÉRATION DÉNEIGEMENT, AYONS LE BON COMPORTEMENT.



Cet hiver, priorité à la sécurité.

Contribuez à l'efficacité des opérations en respectant les panneaux de signalisation.

Utilisez les transports en commun et partez plus tôt.

- De nouvelles mesures entraînent de nouvelles signalisations : surveillez-les!

Pour en savoir plus, composez le 311 ou consultez le site Internet ville.montreal.qc.ca/deneigement

Montréal





Collecte sélective des matières recyclables

Changement de journée

Depuis le 8 janvier 2009, la collecte sélective des matières recyclables s'effectue le jeudi. Les collectes des ordures ménagères demeurent le mardi et le vendredi.



Quoi faire pour aimer l'hiver ?

Nombre de citoyens se demandent quoi faire pour aimer l'hiver. Nous vous proposons deux activités urbaines, originales, bucoliques et amusantes qui réussiront à vous faire aimer votre ville, même enneigée. Profitons pleinement de l'hiver, il ne reste que quelques semaines pour glisser, patiner, skier. Et, pourquoi ne pas s'offrir une randonnée en raquettes à la lueur de la ville, sur le mont Royal ?

Tous les jours, nous avons sous les yeux une montagne d'une grande beauté. Elle fait partie de notre décor urbain, tant et si bien que nous n'y faisons plus attention. Connaissions-nous son histoire et ses secrets ? Profitons-nous de ses équipements sportifs ? Est-ce que nous nous soucions de sa fragilité ?

L'organisme à but non lucratif, les *Amis de la montagne*, fondé en 1986, regroupe des personnes et des associations de tous genres dans le seul but de protéger le mont Royal. Les *Amis de la montagne* communiquent leur passion en offrant des activités ludiques qui sortent de l'ordinaire. Les activités qu'ils nous proposent, comme la soirée de raquette à la lueur de la ville ou encore les oiseaux du mont Royal, pour petits et grands, illustrent bien le propos.

Une soirée de raquette à la lueur de la ville

L'activité dure deux heures, de 18 h 30 à 20 h 30, mais la randonnée en elle-même ne dure qu'une heure environ, car plusieurs arrêts sont prévus où les animateurs de la soirée nous racontent de délicieuses petites histoires. Ils nous remémorent le passé de la montagne à travers des anecdotes amusantes, nous renseignent sur sa faune, sa flore et sa formation géologique. Ils nous servent aussi un chocolat chaud. Le départ se fait à la maison Smith près du lac aux Castors. Les raquettes sont comprises dans le prix de l'activité.

Vous devez par contre réserver votre place. Il ne reste que la soirée du 11 mars. Faites vite !

Prix : 15 \$ par personne (incluant raquettes, chocolat chaud et animation)

Réservation : 514-843-8240, poste 0

Une activité gratuite

Les oiseaux du mont Royal, pour petits et grands

Venez observer les oiseaux du mont Royal en accompagnant les *Amis de la montagne* dans leur tournée des mangeoires dispersées sur la boucle du sommet de la montagne.

Départ : Maison Smith

Date : du 10 janvier au 14 mars 2009

Réservation : 514-843-8240, poste 234

Ménage du printemps

Aspirateur tout-terrain

Montréal-Nord vient d'acquérir un aspirateur tout-terrain pour déloger les déchets sur les surfaces extérieures pavées ou gazonnées. Conçu spécialement pour augmenter la portée du nettoyage urbain, il permet de ramasser les débris difficiles à atteindre. Cet appareil très performant est réputé pour sa robustesse de construction, sa puissance d'aspiration et sa durabilité. Il répond aux normes internationales en matière de sécurité environnementale.



Le ski de fond et la raquette en tout temps à Montréal-Nord

En hiver, deux tronçons de la piste cyclable le long de la rivière des Prairies se transforment en pistes de ski de fond et de raquette, du boulevard Sainte-Gertrude jusqu'au boulevard Pie-IX et de l'avenue de Bruxelles jusqu'à la limite ouest de l'arrondissement. Les citoyens de Montréal-Nord sont invités à pratiquer ces sports hivernaux sur ce site enchanteur qui est ouvert tous les jours, du lever au coucher du soleil. Par contre, veuillez noter que, dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, les amateurs de raquette peuvent pratiquer leur sport uniquement dans les sentiers pédestres.

Nouveau service : Loisirs en ligne

Loisirs en ligne est un site de recherche mis à la disposition de tous les Nord-Montréalais. Allez sur www.ville.montreal.qc.ca/loisirsenligne et cliquez sur **arrondissement de Montréal-Nord**.

La première phase du site sera opérationnelle en mars. C'est un site de recherche qui vous permet de consulter et d'imprimer la programmation des activités de loisir qu'offrent la Ville de Montréal et ses arrondissements. Ce service est gratuit et accessible en tout temps. Grâce à son interface de recherche, le site vous aide à trouver les activités, les organismes et les installations qui vous intéressent.

Mars 2009 – Phase 1 : programmation des activités sportives, aquatiques et de loisirs

Juin 2009 – Phase 2 : programmation des activités culturelles et des bibliothèques

Septembre 2009 – Phase 3 : recherche d'un organisme

Recherche

Vous pouvez effectuer une recherche par mots-clés. Les mots-clés sont recherchés dans le titre, ou encore dans le texte. Vous pouvez soumettre plusieurs mots-clés à la fois. Si vous souhaitez lancer une recherche plus précise, utilisez les onglets.

Chaque recherche peut donner un maximum de 200 résultats.

Tri des résultats

Lorsque des éléments correspondent aux critères de recherche présentés, vous obtenez une liste de résultats sous forme de tableau.

Lorsque vous avez trouvé l'activité qui vous intéresse, cliquez sur son nom dans la liste des résultats de recherche. Vous accédez alors à la fiche descriptive qui contient toute l'information pertinente.



Le nouvel aspirateur tout-terrain.

Mythes et réalités

En horticulture comme ailleurs, certains mythes tenaces sont véhiculés à tort. Le présent article a pour but de démystifier certains d'entre eux et de suggérer des solutions.

Vrai ou faux ?

Mythe 1 – Les racines défont les fondations.

Faux. Le mode de croissance des racines empêche l'arbre d'exercer des pressions sur un mur de maison.

Avant de durcir, les tissus végétaux des racines ressemblent à de la gelée. Cette première étape de croissance leur sert à contourner l'objet, si celui-ci forme un bloc, ou à se mouler aux obstacles plus petits. Quand il n'y a plus d'espace libre entre les racines et l'objet monolithique en contact permanent avec elles, comme une fondation, les racines cessent de croître de ce côté.

Mythe 2 – Les racines percent les conduites d'égout.

Faux. Les racines ne percent pas les conduites d'égout, mais elles peuvent **s'infiltrer par une fissure existante** ou encore, dans le cas de vieux conduits, par les joints non étanches qui laissent des brèches entre deux sections de tuyaux décalées.

Quant aux tuyaux d'aqueduc, ils sont construits différemment pour recevoir une forte pression d'eau, par conséquent, ils ne sont jamais envahis par les racines.

Les racines se développent majoritairement dans les 30 à 80 premiers centimètres du sol. Leur croissance à plus de 1,5 m de profondeur, où se trouvent les égouts, demeure exceptionnelle. D'ailleurs, plus les racines sont profondes, moins elles sont nombreuses et vigoureuses.

Le tuyau doit présenter une brèche (fissure ou joint non étanche) pour que des radicelles (fines racines) de la grosseur d'un cheveu s'infiltreront, mais il est faux de prétendre que leur accroissement en diamètre augmentera la fissure. Bien que la situation soit rare, il peut arriver que ces radicelles se ramifient sans pour autant causer ou augmenter les dommages déjà présents. Les radicelles n'occasionnent pas le blocage comme tel, mais elles facilitent l'accumulation de papier et de débris solides, ce qui conduit au blocage et au débordement éventuel des évier ou toilettes au sous-sol. L'utilisation d'un dégorgeoir à égout permet de couper les radicelles, cependant l'opération doit être répétée périodiquement. La solution permanente consiste à remplacer le conduit selon les règles de l'art d'aujourd'hui.

Mythe 3 – Les racines des arbres causent des lézardes aux résidences, au moment d'une sécheresse.

Faux. Au contraire, l'ombre que jette un arbre sur le mur de la maison peut prévenir les lézardes. Les racines croissent essentiellement au printemps et à l'automne. Durant une sécheresse, les racines cessent toute absorption, car elles ont arrêté leur croissance.

Une racine peut être vivante sans rien absorber durant de longues périodes. De plus, les racines sont dépourvues de détecteurs d'eau, elles ne se développent qu'aux endroits où les conditions sont favorables.

Plusieurs facteurs urbains provoquent des lézardes et des affaissements : les surfaces imperméables, l'exposition au sud-ouest, les murs en brique de couleur foncée, les drains français, les surfaces gazonnées, les murs non ombragés, les caves chauffées et non isolées, les tranchées d'excavation, etc. Toutefois, le climat et la nature même d'un sol argileux sont les principaux facteurs qui contribuent à causer des lézardes aux résidences.

Quelques solutions pour contrer le phénomène des lézardes :

- ombrager les murs avec des plantes grimpantes ou à l'aide d'un arbre bien placé;
- colmater et cimenter les lézardes au printemps suivant leur apparition, car l'argile risque de se gonfler de nouveau. Calfeutrer les fissures entre-temps. Répéter les réparations au besoin.

Mythe 4 – On peut éêter un arbre en raison de sa hauteur pour le rendre moins dangereux, parce qu'il produit trop d'ombre ou encore parce qu'on le trouve trop salissant.

Faux. L'éêtement est une procédure indéniablement néfaste. Un arbre en bonne santé qui subit ce traitement voit son espérance de vie fortement diminuée.

L'éêtement consiste à couper l'ensemble des branches d'un arbre à partir d'une certaine hauteur, afin d'en diminuer la taille et la largeur.

Les effets néfastes de l'éêtement sont nombreux. Cette pratique a pour effet de fragiliser l'arbre, voire de le rendre dangereux, car il devient moins apte à lutter contre les intempéries plus violentes comme le verglas et les grands vents. De plus, les blessures causées aux branches ouvrent les portes aux parasites, aux insectes et aux maladies.

Plus l'arbre est imposant, plus il met en valeur le paysage, ce qui a pour effet d'augmenter la valeur des propriétés résidentielles de 3 700 \$¹ par arbre en moyenne. Il sert d'écran sonore, coupe le vent, capte les poussières et réduit les frais de chauffage et de climatisation. Évidemment, l'arbre perd ses feuilles en automne. Mais encore là, l'arbre est bienfaiteur, car il nous permet de faire un peu d'exercice en ramassant ses feuilles pour la collecte des résidus verts. Et, dès le printemps, nous pouvons utiliser son compost pour enrichir notre jardin.

¹ Montant publié dans *La Presse*, le 14 mai 2007, *Le retour à la terre...* en ville, par Marc Tison.

Montréal-Nord sans pesticides

En adoptant le règlement qui interdit l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments, Montréal a placé la santé de ses citoyens et la qualité de vie de ses quartiers au premier rang de ses préoccupations.

Dans le passé, la résolution des problèmes de ravageurs, de maladies et de mauvaises herbes consistait bien souvent à utiliser des pesticides. Aujourd'hui, cette pratique n'est généralement plus recommandée puisqu'elle perturbe l'équilibre de l'environnement et qu'elle comporte des risques importants pour la santé humaine.

De bonnes méthodes de culture assurent la croissance des végétaux et leur permettent de demeurer en santé. Le choix de l'emplacement des plantes, l'amendement du sol avec du compost, la pratique de l'herbicyclage sont quelques exemples de bonnes pratiques pour contrôler les indésirables et éviter l'utilisation de pesticides.

Advenant que les solutions écologiques mises de l'avant ne donnent pas les résultats escomptés, le règlement autorise l'utilisation de certains pesticides à faible impact. Dans les cas plus sévères et sous certaines conditions, il est possible d'obtenir un permis d'utilisation de pesticides auprès de votre arrondissement.

Appliquant elle-même le règlement à ses propres interventions horticoles, la Ville a développé une expertise municipale, en mettant sur pied une équipe de spécialistes au Jardin botanique de Montréal, afin de trouver des solutions de rechange à l'utilisation de pesticides dans ses parcs et espaces verts.

Sources

Brochure disponible à la mairie d'arrondissement, 4243, rue de Charleroi :

Maison propre et jardin vert, guide de l'entretien ménager et du jardinage écologique

www.ville.montreal.qc.ca/pesticides



Construction du tunnel sous le mont Royal.



Construction de la gare Windsor, en 1887.



Vue de la gare du tunnel.



Les ateliers Angus, en 1915.

Hier, nous construisions un chemin de fer Demain, le train de l'Est y passera

Au début du XX^e siècle, trois grandes sociétés se faisaient concurrence à Montréal pour obtenir le contrôle du transport ferroviaire. Cette situation s'explique, entre autres, par la situation géographique de Montréal. En effet, l'accès au fleuve favorise grandement l'essor industriel de la ville. De plus, le Canada est en pleine croissance économique.

Grand Tronc (*Grand Trunk Railway*)

En 1847, la compagnie montréalaise Grand Tronc, dont les ateliers sont situés à Pointe-Saint-Charles, inaugure le premier chemin de fer sur l'île de Montréal, reliant les villes de Lachine et de Montréal. Puis, en 1859, Grand Tronc construit le pont Victoria pour permettre la liaison ferroviaire des villes de Sarnia, de Toronto, de Montréal et de Rivière-du-Loup. En 1915, une société gouvernementale de gestion des multiples compagnies ferroviaires voit le jour. C'est le début du Canadien National (CN). Sa structure se finalisera en 1923 avec l'ajout de la compagnie Grand Tronc. Par conséquent, le CN deviendra la société ferroviaire la plus importante au Canada. Elle établira son siège social à Montréal, étant donné que cette ville a toujours été considérée comme un pilier important du transport ferroviaire.

Canadien Pacifique

Par ailleurs, le Canadien Pacifique (CP) est fondé en 1881 pour réaliser la construction du transcontinental canadien. L'un de ses cofondateurs est le financier montréalais d'origine écossaise, Richard Bladworth Angus, dont les vastes ateliers d'entretien et de fabrication, très modernes pour l'époque, portent le nom. Sis dans le quartier de Rosemont, les ateliers Angus occupent une superficie de près de 48 hectares. En 1916, on y dénombre plus de 6 000 travailleurs affectés à la fabrication de matériel roulant. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les ateliers embauchent jusqu'à 12 000 personnes pour fabriquer du matériel militaire. Le siège social du CP s'établissait à la gare Windsor, dans le Vieux-Montréal, avant son déménagement à Calgary, en Alberta, en 1997.

Canadien du Nord (*Canadian Northern Railway Company*)

Le troisième réseau, le Canadien du Nord, relie Québec à Vancouver. C'est la moins bien nantie des trois sociétés. Par conséquent, elle ne dispose que d'une gare située dans l'est de la ville, donc très éloignée du centre-ville. La compagnie décide alors d'en construire une au centre-ville, mais pour compléter le tracé et joindre la nouvelle gare et le port de Montréal, elle doit percer un tunnel de 5,2 km de long sous le mont Royal. Bien sûr, elle pourrait contourner la montagne, mais l'estimation des frais d'expropriation est trop élevée. Ainsi, les travaux débutent en 1912, à chacune des extrémités du tunnel. Fait impressionnant, la précision des plans était telle qu'elle a permis aux deux équipes de se rencontrer à 220 m sous le sommet du mont Royal avec des écarts minimes de 2,5 cm dans l'alignement et de 0,75 cm sur la hauteur. Malheureusement, le déclenchement de la Première Guerre mondiale oblige la compagnie à cesser temporairement les travaux, ce qui a pour effet de fragiliser la situation financière de la compagnie Canadien du Nord, au point qu'elle ne peut échapper à la nationalisation, en 1917, qui permet notamment la reprise des travaux. Finalement, le 21 octobre 1918, a lieu le passage du premier train formé de six voitures. L'événement passe inaperçu, sans cérémonie officielle, en raison de l'épidémie de grippe espagnole qui frappe Montréal. Aujourd'hui, le tunnel sous le mont Royal est emprunté plusieurs fois par jour par le train de banlieue de Deux-Montagnes. L'Agence métropolitaine de transport (AMT), qui exploite l'ensemble du réseau de trains de banlieue et qui pilote le projet du train de l'Est, prévoit partager cette voie ferroviaire sur une portion de son tracé.

Le train de l'Est

Le projet du train de l'Est a pour but de combler le manque de transports collectifs dans le secteur est de la métropole. D'une longueur de 52 km, le trajet sera jalonné de 14 gares, dont trois existent déjà : Mont-Royal, Canora et Gare centrale. L'AMT construira les 11 autres gares, incluant celles qui desserviront Montréal-Nord, les gares Pie-IX et Lacordaire. Le nouveau train offrira des correspondances avec la ligne 2 du métro aux stations Sauvé et Bonaventure (Gare centrale).

Le tracé du train de l'Est

Le tracé se divisera en trois tronçons. Le premier, d'une longueur d'environ 15 km, partira de la future gare de Mascouche, traversera la région de Terrebonne au centre de l'Autoroute 640 et se raccordera à la voie ferrée du CN à Repentigny, dans le secteur Le Gardeur.

Le deuxième tronçon s'étendra sur 30 km. À partir de l'extrémité est de l'île de Montréal, le train empruntera la voie ferroviaire du CN. Ainsi, il longera l'extrémité sud de notre arrondissement jusqu'à la Ville de Mont-Royal, tout juste avant l'entrée du tunnel sous la montagne.

Enfin, le dernier tronçon rejoindra le tracé du train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes et passera dans le tunnel sous la montagne pour terminer sa course au centre-ville, à la Gare centrale.

La mise en service du train de l'Est

Le train de l'Est accueillera ses premiers passagers en 2010. L'étape de fabrication des locomotives et des voitures, qui devrait durer de 24 à 36 mois à compter de la date d'octroi des contrats, justifie ce délai.

Un premier contrat a été octroyé, en décembre 2007, à Bombardier Transport pour la fabrication de 30 voitures de train à deux étages munies de 142 sièges et de bancs au niveau intermédiaire pouvant accueillir 200 passagers chacune. Un contrat pour



la fabrication de 20 locomotives (dont cinq pour le train de l'Est) a été adjudgé en août 2008 au même fabricant. Ces nouvelles locomotives à propulsion bi-mode auront la particularité de fonctionner à la fois au diesel et à l'électricité par caténaire (câble électrique au-dessus de la voie ferrée), selon qu'elles circuleront sur une voie non électrifiée ou dans le tunnel où seules les locomotives électriques sont permises. Les nouvelles locomotives commenceront à circuler sur le réseau de l'AMT en 2012. D'ici là, l'AMT devra donc louer le matériel nécessaire pour ne pas retarder la mise en service du train de l'Est.

L'horaire

Durant la période de pointe du matin, entre 6 h et 9 h, l'AMT prévoit cinq départs en direction de Montréal et un retour vers Mascouche. Pour la période de pointe du soir, entre 16 h et 20 h, il y aura cinq départs en direction de Mascouche et deux retours vers Montréal. L'AMT planifie aussi un aller-retour entre 13 h et 14 h et un retour vers Mascouche en fin de soirée, entre 21 h 30 et 22 h 30. À moyen terme (3 à 5 ans), l'AMT estime que 5 500 personnes utiliseront le service en période de pointe. Avec une vitesse de croisière de 60 km/h, le parcours entre la gare Pie-IX et la Gare centrale est estimé à 21 minutes et celui entre la gare Lacordaire et le centre-ville, à 25 minutes. La durée du trajet entre les deux terminus n'est que de 62 minutes. Qui dit mieux ?

Accès aux personnes à mobilité réduite

Le projet est conçu pour être accessible aux personnes à mobilité réduite et à toute personne présentant une déficience visuelle ou auditive. Les accès aux services, aux quais munis d'ascenseurs, aux voitures de train et aux stationnements sont prévus pour faciliter le déplacement des personnes en fauteuils roulants. De plus, des systèmes d'information audiovisuels munis d'interphones seront mis en place pour relier les passagers et le personnel.

Un exemple de projet qui tient compte du développement durable

Au départ, l'AMT prévoit une réduction des déplacements en voiture d'environ 900 véhicules, soit une diminution de 3 240 tonnes de GES (gaz à effet de serre) par année. Des stationnements incitatifs pour les automobiles sont prévus dans la plupart des gares qui seront toutes dotées d'aménagement pour garer les vélos. Certains départs permettront le transport du vélo à bord du train, car une aire est aménagée à cet effet, à l'étage intermédiaire des voitures.

Du déclin au grand retour

Après la guerre de 1939-1945, on assiste au déclin des chemins de fer principalement à cause de la popularité grandissante de l'automobile. À cette époque, les compagnies ferroviaires ne peuvent pas concurrencer le réseau routier public. La route était considérée comme un bien public, et par surcroît, les usagers étaient exemptés de la taxe foncière. Ainsi, les automobilistes et les compagnies d'autobus utilisaient le réseau public à très bon compte, ne payant que la taxe sur l'essence et les frais d'immatriculation. Par contre, la situation était tout autre pour les compagnies ferroviaires qui devaient payer des taxes foncières, les gares et les terminus faisant partie du domaine privé, en plus de la taxe sur l'essence. Or, ces deux taxes étaient retournées dans les coffres des municipalités et de la province et servaient à développer le réseau routier. Certains autres facteurs internes, comme le coût de la main-d'œuvre et certaines ententes syndicales, entre autres sur la définition des heures travaillées, ont contribué au déclin du transport ferroviaire.

Très rapidement, l'automobile a supplanté le transport ferroviaire. Vers la fin des années 1960, particulièrement avec la tenue de l'Exposition universelle de 1967, le paysage urbain de Montréal s'est complètement transformé par l'ajout d'une multitude d'autoroutes et d'échangeurs. On assiste également à une explosion de la croissance démographique. Les Montréalais se motorisent rapidement à raison d'une voiture par famille, phénomène qui ne cesse de s'amplifier.

« De 2002 à 2006, la consommation annuelle d'essence a augmenté de 6,5 %, une hausse qui peut notamment s'expliquer par la croissance de 6 % (+ 51 317) du nombre de véhicules immatriculés sur l'île. »

Aujourd'hui, notre réseau routier est saturé et fatigué. Heureusement, nous assistons à une prise de conscience collective devant l'impact écologique de l'automobile. Et, les transports collectifs deviennent une solution à la congestion routière.

Le train est de retour pour de bon !

Sources

- Site du Canadien Pacifique : www.cpr.ca
- Site du Canadien National : www.cn.ca
- Site du Centre d'histoire de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca/chm
- Site de l'Agence métropolitaine de transport : www.amt.qc.ca
- Site sur les usines Angus : www.geocities.com
- Fondation du Grand Montréal : www.fgmtl.org



Tracé projeté du futur train de l'Est.



Plan préliminaire de la future gare Pie-IX.



Tracé du tunnel sous la montagne.

infos SPORTIVES



Club de soccer Montréal-Nord

11440, avenue Éthier, Montréal-Nord
Téléphone et télécopieur : 514-329-4219
info@soccer-montrealnord.com
www.soccer-montrealnord.com

Inscription 2009-2010

Du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010

Samedi et dimanche, les 7 et 8 février 2009, de 10 h à 16 h, au Centre de loisirs, 11121, avenue Salk

Au moment de l'inscription, veuillez apporter les documents suivants :

- Deux photos (grandeur maximale de 3 cm sur 3 cm)
- Carte d'assurance maladie du joueur
- Preuve de résidence (permis de conduire du parent, bail, etc.)

Le paiement doit être fait par chèque au nom du Club de soccer Montréal-Nord (C.S.M.N.) ou comptant.

| Année de naissance (catégorie) | Prix |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 2004 (U5), 2003 (U6) | 150 \$ |
| 2002 (U7) | 180 \$ |
| 2001 (U8), 2000 (U9), 1999 (U10) | 190 \$ |
| 1998 (U11), 1997 (U12), 1996 (U13), 1995 (U14), 1994 (U15), 1993 (U16), 1992 (U17), 1991 (U18) | 250 \$ |
| Sénior | 250 \$ |

Baseball mineur de Montréal-Nord

Inscription – Été 2009

Les vendredis 3, 10, 17 et 24 avril 2009, de 19 h à 21 h, au centre d'activités communautaires Sauvée, 11440, avenue Éthier

Au moment de l'inscription, veuillez apporter une preuve de résidence et une preuve d'âge de l'enfant.

| Prix | |
|-----------------------|--------|
| Atome (2000-2001) | 140 \$ |
| Moustique (1998-1999) | |
| Pee wee (1996-1997) | |
| Bantam (1994-1995) | |
| Midget (1991-1993) | |

Novice (2002-2005) 110 \$

Renseignements :

Micheline Plante : 514-326-9733

Activités aquatiques – Hiver 2009

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, nous vous offrons plusieurs activités tels des cours de natation, d'aquagym et de sauvetage ainsi que plusieurs heures de natation libre. De plus, vous avez la possibilité de vous joindre à nos trois clubs sportifs : le club de natation, le club de plongeon et le club de nage synchronisée.

Les cours de natation de la session d'hiver 2009 se terminent le 29 mars à la piscine Henri-Bourassa et le 3 avril à la piscine Calixa-Lavallée.

Si vous désirez vous inscrire aux cours de natation ou obtenir plus de renseignements sur les périodes de natation libre, vous pouvez vous adresser à la piscine de votre choix, de 17 h à 22 h, du lundi au vendredi.

COURS DE SAUVETEUR NATIONAL ET COURS DE PREMIERS SOINS – général option piscine

| | |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| But | Apprendre les techniques fondamentales de même que les principes et les processus décisionnels de sauvetage qui aideront le surveillant-sauveteur à évaluer les diverses situations et à s'y adapter en fonction du milieu aquatique. |
| Préalables | Détenir une Croix de bronze et avoir 16 ans. |
| Frais | 75 \$ (certification et documents en sus) pour les résidents, payables à l'inscription. |
| Horaires Premiers soins – général | Total de 16 heures de formation Pas d'examen, évaluation tout au long du cours par le moniteur |
| Piscine Calixa-Lavallée | Samedis 14 et 21 février, de 14 h à 18 h Dimanches 15 et 22 février, de 14 h à 18 h |
| Piscine Henri-Bourassa | Samedi et dimanche, du 21 février au 1 ^{er} mars, de 14 h à 18 h |
| Horaires Sauveteur national | Total de 40 heures de formation |
| Piscine Calixa-Lavallée | Samedi et dimanche, du 21 mars au 9 mai, de 14 h à 18 h Examen le 9 mai |
| Piscine Henri-Bourassa | Vendredi de 17 h à 21 h et samedi de 14 h à 18 h, du 13 mars au 2 mai Examen le 3 mai Interruption les 3, 4, 10 et 11 avril |
| Inscriptions | À la piscine de votre choix Du lundi au vendredi, de 18 h à 21 h, dès le 7 janvier 2009 |

Natation libre

L'entrée est gratuite pour tous

| PISCINE HENRI-BOURASSA | | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|-----------|
| Date | Jour | Heure | Clientèle |
| Du 17 janvier au 29 mars | lundi, mercredi et vendredi | 7 h à 8 h | adulte |
| | lundi | 22 h à 23 h | adulte |
| | du mardi au vendredi | 21 h 30 à 23 h | adulte |
| | samedi | 14 h à 16 h | familiale |
| | dimanche | 13 h à 16 h | familiale |
| Du 2 au 6 mars (congé scolaire) | du lundi au vendredi | 13 h à 16 h | familiale |

| PISCINE CALIXA-LAVALLÉE | | | |
|-----------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-------------|
| Date | Jour | Heure | Clientèle |
| Du 17 janvier au 3 avril | du lundi au vendredi, sauf le jeudi | 21 h à 22 h 30 | adulte |
| | samedi | 13 h à 16 h | familiale |
| | dimanche | 13 h à 16 h | familiale |
| | Du 2 au 6 mars (congé scolaire) | du lundi au vendredi | 13 h à 16 h |

Apportez un cadenas pour verrouiller votre case. Durant la natation libre, l'adulte doit être présent en tout temps à la piscine et doit veiller constamment sur l'enfant qui mesure moins de 1,22 m, qui souffre d'un handicap ou qui ne sait pas nager.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

| | |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Piscine Calixa-Lavallée | 11345, avenue Pelletier Téléphone : 514-328-4170 |
| Piscine Henri-Bourassa | 12005, avenue Laurier Téléphone : 514-328-4171 |



infos CULTURELLES

Théâtre – Salle Désilets

Cégep Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin

Ladies et Gentlemen

Les Productions Jean-Bernard Hébert
Dimanche 22 février 2009, à 20 h

La Casta Flore

Les Tournées Jean-Duceppe
Dimanche 22 mars 2009, à 20 h

Don Juan

Le Ballet-théâtre atlantique du Canada
Dimanche 19 avril 2009, à 20 h

Renseignements et billetterie

Billet à l'unité : 25 \$

Bibliothèque Henri-Bourassa
Téléphone : 514-328-4132

Espace 7000, cégep Marie-Victorin
Téléphone : 514-328-3817

Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord

Salle de spectacle, 12004, boulevard Rolland

SÉRIE MUSIQUE

Mois de l'Histoire des Noirs

La Cénacle du chevalier de Saint-Georges
Samedi 21 février 2009, à 19 h 30

Soirée Relève

Culture X
Vendredi 6 mars 2009, à 20 h

Voyage musical au XX^e siècle

Quatuor Molinari
Jeudi 19 mars 2009, à 20 h

SÉRIE THÉÂTRE

Ceci n'est pas une fable

ADESAM
Vendredi 20 février 2009, à 20 h

La Grande Vacance

Théâtre National 4 (Belgique)
Jeudi 26 février 2009, à 20 h

La Fête sauvage

Théâtre de la Banquette arrière
Vendredi 13 mars 2009, à 20 h

Pas de silence

Jean Maheux et Le Cœur à l'ouvrage
Quinzaine de la poésie 2009
Vendredi 27 mars 2009, à 20 h

Comment j'ai appris à conduire

Théâtre de l'Opsis
Jeudi 16 avril 2009, à 20 h

SORTIES CINÉ

Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec

Les *Sorties Ciné* ont pour but de faire connaître le cinéma d'auteur d'ici et d'ailleurs. Des artistes connus ont choisi pour vous leur film coup de cœur et sont présents le soir de la projection pour en discuter, en compagnie de Caroline Lavoie, animatrice, et d'Éric Falardeau, spécialiste en cinéma.

Femme sous influence

Un film de John Cassavetes
Le *coup de cœur* d'André Melançon
Mardi 10 mars 2009, à 19 h

Le Confessionnal

Un film de Robert Lepage
Mardi 24 mars 2009, à 19 h

Mon oncle Antoine

Un film de Claude Jutra
Le *coup de cœur* de Pierre-Yves Bernard
Mardi 7 avril 2009, à 19 h

La plus triste musique du monde

Un film de Guy Maddin
Le *coup de cœur* d'Éric Falardeau
Mardi 21 avril 2009, à 19 h

La Strada

Un film de Federico Fellini
Le *coup de cœur* de Marie Eykel
Mardi 19 mai 2009, à 19 h

SORTIES CINÉ EN FAMILLE

Contes pour enfants

L'ONF à la maison
Pour les 3 à 5 ans
Dimanche 15 mars 2009, à 11 h

Les petits conteurs 2

L'ONF à la maison
Pour les 5 à 9 ans
Dimanche 15 mars 2009, à 14 h



SÉRIE DANSE

K – 5

Lina Cruz, Compagnie Fila 13
Vendredi 3 avril 2009, à 20 h

SÉRIE FAMILLE

La Croisée des mots

Les deux mondes
Une présentation du
Conseil des arts de Montréal
Dimanche 26 avril 2009, à 14 h

CONSEIL DES ARTS
DE MONTRÉAL



CONGÉ SCOLAIRE

Annabelle Canto | spectacle

Les Jeunesses Musicales du Canada
Pour les 6 à 12 ans
Entrée libre
Lundi 2 mars 2009, à 14 h



Photo : Serge Gosselin

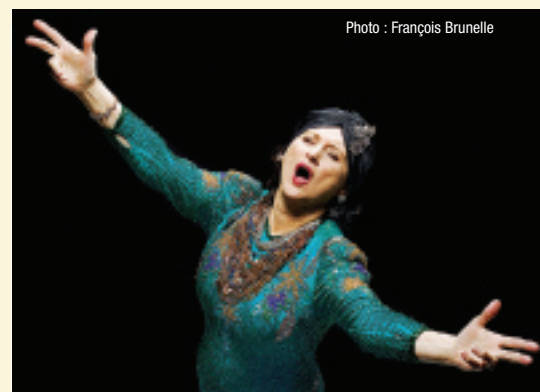


Photo : François Brunelle

Un été sans point ni coup sûr | cinéma

Un film de Francis Leclerc
Entrée libre

Mardi 3 mars 2009, à 14 h

Mardi 3 mars 2009, à 18 h, en collaboration
avec la maison des jeunes L'Ouverture

La Boîte à rythmes | atelier

Les Jeunesses Musicales du Canada
Pour les 9 à 11 ans

Mercredi 4 mars 2009, à 14 h

Inscription obligatoire : 514-328-5640



Ateliers intensifs de création chorégraphique

Compagnie de danse *Bouge de là*
Les 2, 3, 4, et 5 mars 2009

Que dirais-tu d'un atelier de création avec l'équipe sur-voletée de la compagnie de danse *Bouge de là*? Viens apprendre, créer, t'amuser et découvrir la création chorégraphique... et faire une présentation dans la salle de spectacle, qui sait? Inscris-toi, les places bougent vite! Huit heures d'atelier, une expérience intense!

Initiation à la création en danse

Pour les 6 à 10 ans, à 9 h 15

Funky, hip-hop, danse contemporaine

Pour les 10 à 14 ans, à 10 h 30

Inscription obligatoire avant le 27 février,
avant midi (12 h)

Renseignements et inscription : 514-328-5640



EXPOSITIONS

MÉMORIAL – suites lumineuses

Sylvie Gosselin et Luc Prairie
Du 5 février au 15 mars 2009

Capteur de rêves

Serge Gosselin
Du 19 mars au 26 avril 2009

Expo Volet Citoyen

CULTES MIGRATOIRES – sculpture

Suzanne Maurice
Du 12 au 24 mai 2009

EXPO-VIDÉO-ADO

Une exposition présentée par des étudiants de l'école Marie-Clarac et de jeunes membres du groupe Kino-Jeunesse.

Du 29 mai au 15 juin 2009



Photo : Louise Leblanc



Photo : ONF



Photo : Cécé

Petits Bonheurs

Le rendez-vous culturel des tout-petits

Festival Petits Bonheurs

Le rendez-vous culturel des tout-petits

Petits Bonheurs est un événement culturel montréalais, destiné aux enfants de 0 à 6 ans, qui a pour but de sensibiliser les tout-petits aux différentes disciplines artistiques et de leur permettre d'explorer le monde de la création.

Prix d'entrée : 3 \$

Bach... à sable

Théâtre de la guimbarde (Belgique)
Pour les enfants de 18 mois à 4 ans

Dimanche 3 mai 2009, à 11 h

Lundi 4 mai 2009, à 11 h

Uccellini

La Compagnie Skappa ! (France)
Pour les enfants de plus de un an et leurs parents

Mardi 5 mai 2009, à 11 h

Éveil sonore et musical : Perles de sons

Atelier avec Catherine Rixhon – Paramusique
Pour les enfants de 1 à 3 ans et leurs parents

Jeudi 7 mai 2009, à 9 h 30, 11 h et 13 h

Renseignements et inscription : 514-328-5640

Politique de la billetterie

Les activités présentées par la Maison culturelle et communautaire sont gratuites, sauf indication contraire.

Un laissez-passer donne accès aux activités. Les citoyens de Montréal-Nord peuvent se procurer leur laissez-passer deux semaines (jour pour jour) avant la représentation et les citoyens des autres arrondissements de Montréal, une semaine avant.

Vous pouvez vous procurer deux laissez-passer par personne pour les activités *adulte* et quatre pour les activités *famille*, en vous présentant au **comptoir d'accueil** de la Maison culturelle et communautaire, avec une preuve de résidence.

12004, boulevard Rolland
Du lundi au vendredi, de 8 h à 21 h
Samedi et dimanche, de 8 h à 18 h

Renseignements : 514-328-5640

Les laissez-passer qui n'auront pas été distribués seront offerts aux personnes intéressées le jour même de l'activité, au lieu et à l'heure de l'activité.

Note – Les laissez-passer sont valides jusqu'à 10 minutes avant la représentation.

ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Du nouveau dans les bibliothèques

Ateliers de slam (ados)

En collaboration avec le centre des jeunes *L'Escale*, la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire propose des ateliers de slam où les jeunes de Montréal-Nord apprennent à manier la phrase « coup de poing » et le rythme incisif. Les jeunes slameurs s'affrontent à l'occasion de tournois amicaux. Ils pourront même se produire sur scène au spectacle de *L'Escale* en mai.

Animateur : Fabrice Koffy

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire, salle 203

Lundi, de 16 h 30 à 17 h 30, du 26 janvier au 11 mai 2009

Lire la musique, c'est facile ! (7 ans et +)

En collaboration avec le centre des jeunes *L'Escale*, la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire propose, chaque semaine, aux jeunes de Montréal-Nord des ateliers d'initiation à la musique. Les ateliers abordent les notions musicales de base (les temps, les tonalités, la notation) qui permettent de lire les partitions. Les jeunes ont la possibilité de s'initier à la pratique d'un instrument, de *jammer* avec les autres participants et d'enregistrer leurs propres morceaux. En outre, ils sont invités à apporter leurs instruments de musique.

Animateur : René Clermont

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire, salle 203

Jeudi, de 18 h 30 à 20 h 30, du 22 janvier au 18 juin 2009

Jeux vidéo

Les bibliothèques de Montréal-Nord innovent encore une fois. En collaboration avec le centre des jeunes *L'Escale* et l'organisme *Un itinéraire pour tous*, la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire mettra bientôt à la disposition des jeunes de Montréal-Nord des jeux vidéo sur ordinateur et sur console.

Le vendredi soir, avec l'assistance d'animateurs et de spécialistes sur place, la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire accueillera les jeunes de 13 à 17 ans, au cours de l'hiver 2009. Le samedi soir, ce sera le tour des jeunes adultes de 18 à 25 ans de profiter de nos nouvelles installations.

La bibliothèque proposera bientôt la programmation complète de cette nouvelle activité. Une première au Québec.

Goûters contés (0-5 ans et leurs parents)

Un dimanche par mois, en collaboration avec la *Maison internationale du conte*, la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire vous invite à venir écouter des conteurs et découvrir des histoires du monde entier, en français et dans d'autres langues. Un léger goûter sera servi après les contes.

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire, salle 203

Contes des mille et une nuits

Invitée : Sylvie Belleau

Dimanche 22 février 2009, à 14 h

Contes du Québec

Invitée : Claudette L'Heureux

Dimanche 22 mars 2009, à 14 h

Contes du Maghreb

Invitée : Myriam El Yamani

Dimanche 19 avril 2009, à 14 h

Contes multiculturels (activité familiale)

La bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire vous propose, tout au long de 2009, des animations tirées de contes provenant d'autres cultures et en d'autres langues, avec Colette P. Bobotoni pour des contes d'Afrique.

Invitée : Colette P. Bobotoni

Samedis 14 février, 14 mars, 11 avril et 9 mai 2009, à 14 h



infos BIBLIOTHÈQUES

En 2008, des bibliothèques plus populaires que jamais

Les bibliothèques continuent sur leur lancée. Après avoir enregistré une hausse spectaculaire de la fréquentation et du prêt en 2007, les bibliothèques de Montréal-Nord ont accueilli encore plus de visiteurs en 2008 (plus de 400 000 visites) et ont prêté plus de documents qu'en 2007 (plus de 710 000 prêts). Nos bibliothèques sont parmi les plus fréquentées de la région métropolitaine. C'est la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire qui a connu les augmentations les plus fortes, soit 16 % pour la fréquentation et 37 % pour le prêt.

En 2009, les bibliothèques ouvertes plus longtemps

Les bibliothèques Belleville et Charleroi sont désormais ouvertes le samedi et le dimanche, de midi à 17 h.

De plus, la section des enfants de la bibliothèque Charleroi vous accueillera dorénavant de 10 h à 21 h, du lundi au jeudi, et de 9 h à 13 h, le vendredi.

Concours du Mois de la lecture 2008

Tenu en octobre 2008 sous le thème « Des poèmes pour ceux que j'aime », le concours a permis aux citoyens d'exprimer leur fibre poétique en nous soumettant poèmes et dessins qui célèbrent l'amour de la famille. Plus de 1 500 personnes, âgées de 3 à 81 ans, ont participé au concours. De ce nombre, 60 participants ont été récompensés. À la cérémonie de remise des prix, à laquelle assistait le maire de Montréal-Nord, M. Marcel Parent, nous avons applaudi le talent des lauréats pendant la lecture des œuvres honorées. Les bibliothèques de Montréal-Nord ont bénéficié du précieux appui des membres du club Lecto pour l'évaluation des poèmes et des dessins. Nous les remercions chaleureusement !

Renseignements généraux

Vous êtes invités à venir découvrir les collections variées et les nombreuses activités offertes dans les bibliothèques de Montréal-Nord. Les quatre bibliothèques donnent accès à plus de 280 000 documents (dont 13 000 documents audiovisuels), à des ordinateurs, à Internet gratuit ainsi qu'à des centaines d'activités d'animation.

L'abonnement gratuit à la bibliothèque permet :

- d'emprunter jusqu'à 15 documents;
- de réserver des documents;
- d'utiliser un ordinateur pour naviguer dans Internet et faire des travaux de bureautique;
- de profiter du service de référence et d'aide à la recherche;

- de visionner des documents audiovisuels sur place;
- de participer à un ensemble d'activités pour tous les âges.

Sur demande, les organismes peuvent se prévaloir de services conçus à leur intention.

Renseignements : 514-328-4144

Coordonnées des bibliothèques

Bibliothèque Henri-Bourassa

5400, boulevard Henri-Bourassa Est

Section des adultes : 514-328-4125

Section des enfants : 514-328-4134

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

12002, boulevard Rolland

Renseignements : 514-328-5626

Bibliothèque Charleroi

4740, rue de Charleroi

Section des adultes : 514-328-4135

Section des enfants : 514-328-4138

Bibliothèque Belleville

10400, avenue de Belleville

Renseignements : 514-328-4140

Catalogue en ligne

Vous pouvez consulter le catalogue des bibliothèques de Montréal-Nord directement de chez vous. Il suffit de vous rendre à l'adresse ville.montreal.qc.ca/mtlnord et de cliquer sur **Bibliothèques** au bas de la section **Info-citoyens**, puis sur le lien **Catalogue en ligne**.

En consultant le catalogue, il est possible de savoir si les bibliothèques de l'arrondissement possèdent le document que vous désirez, de vérifier sa disponibilité ou de découvrir d'autres documents intéressants au hasard de vos recherches.

Prêt entre bibliothèques

Les bibliothèques de Montréal-Nord se sont jointes au Système de prêt entre bibliothèques du Québec, service coordonné par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. À partir de chez vous, ou en vous présentant à votre bibliothèque habituelle, vous pouvez faire la demande d'un document que les bibliothèques de Montréal-Nord ne possèdent pas. Une recherche dans le Catalogue des bibliothèques du Québec (vdx.banq.qc.ca) permet de dénicher ce dont vous avez besoin dans la plupart des bibliothèques publiques, universitaires et gouvernementales du Québec.

Pour des prêts ou pour des renseignements : 514-328-4140



Horaire du congé de Pâques 2009

Les bibliothèques de Montréal-Nord seront fermées le vendredi 10 avril, le dimanche 12 avril et le lundi 13 avril. Toutefois, elles seront ouvertes le samedi 11 avril aux heures habituelles.



Heures d'accueil normales – Du 1^{er} janvier au 27 juin 2009

| Bibliothèques | Lundi au jeudi | Vendredi | Samedi et dimanche |
|-------------------------------------------|----------------|------------|--------------------|
| Henri-Bourassa | 10 h à 21 h | 9 h à 17 h | 10 h à 17 h |
| Maison culturelle et communautaire | | | |
| Charleroi | | 9 h à 13 h | 12 h à 17 h |
| Belleville | | | |

Activités offertes dans les BIBLIOTHÈQUES

Conférences et activités pour adultes

La Journée mondiale de la femme
Christine Boudrias ou l'importance d'avoir un rêve
Conférencière : **Christine Boudrias**

La conférencière vous démontre que peu importe l'âge ou le milieu, tout rêve, aussi petit soit-il, est important et surtout réalisable. L'essence de son message est de croire en ses rêves et d'entrer en action pour les réaliser.

Bibliothèque Henri-Bourassa
Dimanche 8 mars 2009, à 13 h 30

La Journée mondiale du livre et du droit d'auteur
Émile Nelligan, poésie et musique
Conférencier : **Ian Fournier**

Récital intime, riche en musique et en poésie, pour redécouvrir le parcours et l'œuvre du grand poète québécois Émile Nelligan. Respectant le rythme dansant des mots de ce poète, les chansons nous transportent à la fin du XIX^e siècle.

Bibliothèque Henri-Bourassa
Jeudi 23 avril 2009, à 19 h

La Semaine québécoise des familles
Faire régner la discipline tout en respectant l'enfant
Conférencière : **Marie Portelance**

Cette conférence traite de moyens concrets et efficaces pour réussir à trouver l'équilibre dans votre quotidien de façon à être un parent, un éducateur sécurisant et encadrant tout autant qu'aimant et stimulant.

Bibliothèque Henri-Bourassa
Mardi 12 mai 2009, à 19 h

Quand séparation rime avec communication
Conférencière : **Lise Morin**

Cette conférence porte sur la médiation familiale et sur l'importance de préserver les liens entre les parents pour le bien-être des enfants.

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
Mercredi 13 mai 2009, à 19 h



Marie Portelance



LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Lancement des activités du Mois de l'histoire des Noirs

Invité : **Cercle littéraire africain de Montréal (CLAM)**

Venez rencontrer le Cercle littéraire africain de Montréal et assister au lancement du recueil de poésie « Effets mères » de l'auteure réunionnaise Louisa Lafable. Prenez part à la conférence-débat sur le thème : Mathieu Da Costa, un des pères fondateurs du Canada ?

Bibliothèque Henri-Bourassa
Dimanche 1^{er} février 2009, à 13 h 30

Soirée de conte : Voix de la jungle

Invité : **Frank Sylvestre**

Ce conteur a le cœur rempli d'humour et de philosophie, à l'image de la tradition afro-caribéenne qu'il véhicule dans ses histoires adaptées à sa langue métissée et à son temps.

Bibliothèque Henri-Bourassa
Mardi 3 février 2009, à 19 h

Okouéré le Félon

Conférencier : **Bertin Dzangué**

Le conteur Bertin Dzangué perpétue, lègue et transmet l'art oral d'enseigner, d'éduquer et d'émouvoir par les récits, comme le faisait autrefois le père du grand-père de son père. Venez rencontrer Okouéré Le Félon et découvrir s'il est vraiment un félon ou un féticheur d'exception.

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
Mercredi 11 février 2009, à 19 h

Soirée littéraire

Invité : **Stanley Péan**

Causerie avec Stanley Péan, auteur, animateur, amateur de jazz, critique culturel au journal *Voix* et président de l'Union des écrivaines et écrivains du Québec.

Bibliothèque Henri-Bourassa
Mardi 17 février 2009, à 19 h

Au tour des contes

Conférencière : **Marie-Célie Agnant**

Cette écrivaine québécoise d'origine haïtienne présente des contes traditionnels tirés de plusieurs répertoires. On y découvre que les contes font partie de la mémoire du monde, voyagent depuis l'aube des temps et n'ont pas de nationalité.

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
Mercredi 25 février 2009, à 19 h



Stanley Péan



Marie-Célie Agnant



Navette Biblio (rencontres des aînés)

La bibliothèque Henri-Bourassa offre aux aînés de Montréal-Nord un service d'autobus gratuit pour se rendre à la bibliothèque ainsi qu'une activité sur place, conçue spécialement pour eux. Il s'agit d'un moment privilégié pour explorer toute la gamme des services offerts.

Bibliothèque Henri-Bourassa

Les mardis suivants, à 13 h 30 : 24 février, 17 mars, 7 et 28 avril, 19 mai, 9 et 30 juin, 21 juillet et 11 août 2009.

Pour connaître le circuit de l'autobus et d'autres renseignements : 514-328-4144

La navette Or Montréal-Nord – Autobus 252

Une nouvelle ligne d'autobus mise en service pour les aînés du quartier facilement reconnaissable à son rectangle or.

Les lundis, mercredis et vendredis, de 9 h 30 à 15 h 15

Les principaux arrêts de la ligne 252 : centre commercial Langelier, Maison culturelle et communautaire, piscine Henri-Bourassa, place Désy, Place Bourassa, CLSC, bibliothèque Henri-Bourassa et Centre de loisirs de Montréal-Nord. Le tarif est le même que celui des autobus réguliers et du métro.

Vous pouvez découper deux billets gratuits valides jusqu'au 29 mars, dans le dépliant disponible dans toutes nos bibliothèques, à la mairie d'arrondissement et au Centre de loisirs.

Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord

Les membres de la dynamique Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord se rencontrent chaque semaine afin d'échanger sur l'histoire et de partager une foule de renseignements liés à la recherche historique et généalogique.

Bibliothèque Henri-Bourassa

Lundi, de 13 h à 17 h

Renseignements : 514-328-4144

Animations pour enfants

Spectacles pour les 3 à 5 ans

Le lapin qui voulait être roi

Invité : Théâtre La Simagrée

Pardi, un lapin peu commun, s'est levé un bon matin en voulant commander tout le monde. N'est-il pas l'animal le plus beau et le plus populaire de la forêt ? Les enfants prendront plaisir à chanter avec ce lapin attachant.



Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Mercredi 15 avril 2009, à 10 h et à 13 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa

Jeudi 16 avril 2009, à 10 h et à 13 h 30

Festival de la Lecture

Le château des découvertes (activité familiale)

Invitées : Les porteuses d'histoire

Constantine en a assez des habitudes mornes de lecture et d'écriture du roi Albert. Elle décide donc d'assaisonner la vie du roi avec un peu de « Fantadrôconté ». Réussira-t-elle à convaincre le roi ? Et surtout, parviendra-t-elle à protéger les livres des dents du dragon-gobeur de livres ?

Salle de spectacle de la Maison culturelle et communautaire

Samedi 2 mai 2009, à 11 h et à 15 h 15

Radio Enfants

Une émission de radio portant sur le cinéma sera enregistrée en direct de la bibliothèque Henri-Bourassa et animée par les élèves d'une classe de l'école Jean-Nicolet. Ce projet est réalisé grâce au programme de soutien à l'école montréalaise, en collaboration avec Radio Centre-Ville.

Le public est cordialement invité à l'enregistrement de l'émission à la bibliothèque. On peut également syntoniser le 102.3 FM ou l'écouter en ligne au www.radiocentreville.com

Bibliothèque Henri-Bourassa

Mercredi 11 mars 2009, à 9 h

Une naissance, un livre

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux : le goût des livres et de la lecture. Les parents des enfants de moins de un an sont invités à inscrire leur bébé à la bibliothèque et à demander le sac-cadeau « Une naissance, un livre ». Cette trousse accompagne magnifiquement les petits croqueurs de livres dans leurs premières découvertes.

Renseignements : 514-328-4134

Les ateliers du samedi – Calendrier 2009

Chaque semaine, un atelier d'animation du livre est offert en alternance dans l'une ou l'autre des bibliothèques.

Contes en mots et en images (pour les 3 à 5 ans)

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
Samedi, à 14 h

- 21 février : Petit mouton tout doux
- 21 mars : Vive les couleurs !
- 18 avril : Le secret des fleurs
- 16 mai : Le rêve de la petite chenille

Les livres s'envolent (pour les 5 ans et plus)

Bibliothèque Belleville
Samedi, à 14 h

- 14 mars : Versail et le poisson lumineux
- 11 avril : Macha et la pluie
- 9 mai : Pablo le beau cochon rose

Animaginaire (pour les 6 à 9 ans)

Bibliothèque Henri-Bourassa
Samedi, à 14 h

- 7 mars : Allison
- 4 avril : Les livres de Charlie
- 2 mai : Roro le cochon savant
- 30 mai : Je suis fou de Vava

Club Tournesol, des livres et des expériences scientifiques amusantes (pour les 8 ans et plus)

Bibliothèque Charlevoix
Samedi, à 14 h

- 28 février : Aérogisseur, comment ça marche ?
- 28 mars : Ballon à réaction, on fait la course ?
- 25 avril : Sous pression et sous-marin
- 23 mai : Régate maison



Semaine du congé scolaire de 2009

Violon dingue (activité familiale)

Invité : Pierre Lessard

Monsieur Dingue, globe-trotter polyglotte, à la garde-robe excentrique, aux mimiques clownesques et à l'énergie contagieuse, fait découvrir les différents styles qu'emprunte le violon à travers les âges, les cultures et les pays du monde.

Bibliothèque Henri-Bourassa

Lundi 2 mars 2009, à 14 h

Bibliothèque Belleville

Mardi 3 mars 2009, à 14 h

Bibliothèque Charleroi

Mercredi 4 mars 2009, à 14 h

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Judi 5 mars 2009, à 14 h

Les films en rafale (activité familiale)

Du 2 au 6 mars 2009, des films pour toute la famille seront présentés sur petit écran dans les quatre bibliothèques. L'horaire des projections sera disponible à votre bibliothèque dès février 2009.

Les Petits Génies (pour les 9 à 13 ans)

■ Jeu-questionnaire où les connaissances des jeunes sont mises à l'épreuve et l'esprit d'équipe est récompensé.



■ Les derniers matchs préliminaires se tiendront simultanément dans les quatre bibliothèques le mardi 10 février 2009, à 15 h 30.

■ Le tournoi aura lieu le mardi 3 mars, à 10 h 30, aux bibliothèques Charleroi et de la Maison culturelle et communautaire.

■ La grande finale sera présentée à la bibliothèque Henri-Bourassa, le jeudi 5 mars 2009, à 10 h 30.

Encore plus...

Tout au cours de l'année, les bibliothèques de Montréal-Nord ajouteront des activités et des événements à leur programmation. D'autres détails vous seront communiqués au fil des semaines.

Les horaires peuvent changer, surveillez nos publicités.

Camps de jour – Été 2009

« Pour un été amusant et ensoleillé ! »

Les camps de jour d'été de l'arrondissement de Montréal-Nord offrent un éventail d'activités les plus variées pour les jeunes de 6 à 11 ans.

Notre équipe est formée d'animateurs passionnés qui unissent leur talent et leur folie afin que les enfants passent un été inoubliable.

Encore une fois cet été, de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisirs, des ateliers de nutrition et de détente et des jeux d'animation sont offerts aux enfants. De plus, certaines semaines, des activités interparcs passionnantes (structures gonflables, spectacles à la Maison culturelle et communautaire, etc.) ont lieu dans les camps d'un même secteur.

Cet été pour les vacances estivales... je m'amuse !

Inscriptions aux camps de jour pour les enfants de 6 à 11 ans

Les inscriptions auront lieu du 9 au 19 mars 2009, du lundi au jeudi, de 13 h 30 à 16 h 30 et de 17 h à 21 h.

UN SEUL ENDROIT : Centre de loisirs, 11121, avenue Salk

Vous devrez remplir une fiche d'inscription, joindre une copie du bulletin scolaire de l'enfant et présenter sa carte d'assurance maladie (obligatoire). Pour vous prévaloir de la priorité accordée aux résidents de Montréal-Nord, apportez une preuve de résidence (permis de conduire ou facture de services publics), sinon votre enfant sera inscrit sur une liste d'attente. **Le bail n'est pas accepté.**

Frais

Des frais de 35 \$ pour l'été sont demandés pour chaque participant.

Modes de paiement : le montant total est payable à l'inscription par carte de débit ou de crédit ou en argent comptant. **(Les chèques ne sont pas acceptés.)**

Déroulement des camps de jour

Durée de sept semaines :

du lundi 29 juin au vendredi 14 août

(congé férié le mercredi 1^{er} juillet)

du lundi au jeudi, de 9 h 30 à 15 h 30

le vendredi, de 9 h à 12 h.

Emplacement des camps de jour

Secteur centre

Groupes des 6 à 8 ans et des 9 à 11 ans

Parc Aimé-Léonard

Parc Primeau

Centre de loisirs **(Service de garde disponible)**

Secteur est

Groupes des 6 à 8 ans et des 9 à 11 ans

École Le Carignan **(Service de garde disponible)**

Aréna Henri-Bourassa

Parc Le Carignan

Secteur ouest

Groupes des 6 à 8 ans et des 9 à 11 ans

École Saint-Rémi **(Service de garde disponible)**

Parc Ottawa

Service de garde

Le service de garde est offert par *Melon d'eau*, du lundi au jeudi, de 7 h à 9 h 30 et de 15 h 30 à 18 h, et le vendredi, de 7 h à 9 h et de 12 h à 18 h.

Ce service est réservé exclusivement aux enfants de 6 à 11 ans des camps suivants : école Le Carignan, école Saint-Rémi et Centre de loisirs.

Frais : 7 \$ par jour, par enfant (260 \$ payable en argent comptant le jour de l'inscription)

Renseignements : 514-321-2366

Repas

Les Fourchettes de l'Espoir offrent le service de boîte à lunch, livrée à tous les camps de jour. Le prix est de 3 \$ par jour, par enfant.

Renseignements : 514-852-1492

Notes importantes

- Les places dans les camps de jour sont limitées (premier arrivé premier servi).
- L'enfant doit avoir 6 ans au 29 juin 2009.

Accompagnement en loisirs

L'enfant doit être inscrit par l'intervenant de l'institution qu'il fréquente (CLSC, L'Intégral, etc.)

Date limite pour l'inscription : vendredi 6 mars 2009

Le nombre de places et de semaines est limité.

La durée du camp pour chaque enfant est à déterminer.

Renseignements : 514-328-4267



Emplois D'ÉTÉ 2009

Soumission de candidature

Marche à suivre

Les candidats doivent remplir le formulaire intitulé *Demande d'emploi* de la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord.

Pour le secteur aquatique, le secteur des loisirs et celui des camps de jour, le formulaire est disponible au Centre de loisirs, 11121, avenue Salk.

Vous devez retourner le formulaire à l'endroit où vous l'avez obtenu.

La date limite pour le retour des formulaires dûment remplis est le jeudi **26 mars 2009**.

Renseignements généraux

Tous les postes offerts peuvent être occupés aussi bien par des femmes que par des hommes.

Ceux qui désirent postuler à plusieurs emplois doivent remplir une demande par secteur et sont priés d'indiquer l'ordre de priorité des postes désirés.

Pour les postes dans les camps de jour, les candidats doivent inclure deux photos de format passeport.

Conditions obligatoires

- Les candidats doivent satisfaire aux exigences d'une enquête de réputation.
- De plus, ils doivent être disponibles en tout temps pendant la période d'embauche, selon les besoins de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Secteur des camps de jour

Poste COORDONNATEUR-COORDONNATRICE DU PROGRAMME DES TERRAINS DE JEU (AUPRÈS D'ENFANTS DE 6 À 11 ANS)

Sélection par entrevue

Fonctions

Planifier, organiser et superviser le programme d'activités.

Exigences

- Avoir fait des études en éducation physique, en techniques de loisirs ou dans un domaine connexe.
- Posséder de l'expérience dans le domaine de l'animation récréative, spécialement auprès des jeunes de 6 à 11 ans.
- Posséder un permis de conduire valide et une automobile.
- Avoir suivi un cours de premiers soins (un atout).
- Être disponible du 1^{er} juin au 21 août 2009.

Durée de l'emploi

12 semaines, du 1^{er} juin au 21 août 2009 inclusivement

Horaire de travail

4 semaines de précamp de 40 heures, 7 jours sur 7
7 semaines de camp de 40 heures, du lundi au vendredi
1 semaine de postcamp de 40 heures, du lundi au vendredi

Salaire

15,53 \$ l'heure

Animatrice de programme des terrains de jeu.



Poste

ANIMATEUR-ANIMATRICE DU PROGRAMME DES TERRAINS DE JEU (AUPRÈS D'ENFANTS DE 6 À 11 ANS)

Fonctions

Travail d'animation auprès des enfants de 6 à 11 ans fréquentant les camps de jour.

Exigences

- Détenir une certification en animation (un atout).
- Avoir suivi un cours de premiers soins (un atout).
- Avoir 16 ans au 29 juin 2009.

Durée de l'emploi

7 semaines, du 29 juin au 14 août 2009 inclusivement, et un stage de formation précamp.

Horaire de travail

Du lundi au vendredi, environ 35 heures par semaine, et un stage de formation précamp qui aura lieu les 6, 7 et 13 juin 2009, de 9 h à 17 h, ainsi que le 14 juin 2009 (3 heures à déterminer)

Salaire

11,65 \$ l'heure

Poste

ANIMATEUR-ANIMATRICE DU PROGRAMME DES TERRAINS DE JEU ACCOMPAGNATEUR-ACCOMPAGNATRICE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS (AUPRÈS D'ENFANTS DE 6 À 11 ANS)

Fonctions

Travail d'accompagnement et d'animation auprès d'enfants de 6 à 11 ans ayant une déficience intellectuelle ou physique aigüe.

Exigences

- Détenir une certification en animation (un atout).
- Avoir suivi un cours de premiers soins (un atout).
- Avoir 16 ans au 29 juin 2009.

Atout

Détenir un diplôme ou être étudiant en éducation spécialisée ou dans un domaine connexe.

Durée de l'emploi

7 semaines, du 29 juin au 14 août 2009 inclusivement, et un stage de formation précamp.

Horaire de travail

Du lundi au vendredi, environ 35 heures par semaine, et un stage de formation précamp qui aura lieu les 6, 7 et 13 juin 2009, de 9 h à 17 h, ainsi que le 14 juin 2009 (3 heures à déterminer)

Salaire

11,65 \$ l'heure

Poste

COORDONNATEUR-COORDONNATRICE – JARDIN COMMUNAUTAIRE BANQUE DE CANDIDATURES PRÉVISIONNELLE

Fonctions

Travailler à la préparation et à l'attribution des jardinets et superviser le déroulement de l'activité tout au long de la saison. Contribuer, par ses conseils aux usagers, au succès de la récolte. Voir à l'approvisionnement en matériel requis. Participer à l'organisation des fêtes de clôture. Fournir un rapport détaillé à ses supérieurs à la fin de la saison.



Coordonnateur du jardin communautaire.

Exigences

- Être âgé de 18 ans et plus.
- Avoir des connaissances suffisantes en agriculture.
- Être disponible pendant la saison estivale.
- Posséder de l'expérience dans cette discipline.
- Démontrer une aptitude à travailler avec le public.
- Avoir le sens des responsabilités et posséder un bon jugement.

Durée de l'emploi

21 semaines, du 27 avril au 20 septembre 2009 inclusivement

Horaire de travail

10 semaines à temps partiel, environ 20 heures
11 semaines à plein temps, environ 35 heures

Salaire

15,23 \$ l'heure

Secteur aquatique

Information générale

Qualifications minimales et obligatoires

Tout candidat à un poste dans le secteur aquatique doit, en plus des exigences générales obligatoires, faire la preuve qu'il détient le certificat à jour de Sauveteur national, option piscine, délivré par la Société de sauvetage, et le conserver valide durant toute sa période d'emploi.

Les candidats détenant la certification Croix de bronze seront considérés afin de constituer une banque de candidatures prévisionnelle.

Épreuve de 800 m en 18 minutes

Tous les aspirants à un poste dans le secteur aquatique doivent réussir une épreuve de natation, qui se tiendra les 6 et 14 mars 2009 à la piscine Calixa-Lavallée. Au moment de la remise des demandes d'emploi, vous devez prendre un rendez-vous.

Poste

COORDONNATEUR-COORDONNATRICE – PISCINES EXTÉRIEURES

Sélection par entrevue

COORDONNATEUR-COORDONNATRICE – PATAUGEAIRES EXTÉRIEURES

Sélection par entrevue

Fonctions

S'occuper de la piscine extérieure ou de la pataugeoire, principalement comme responsable des activités, du personnel, des équipements, de la qualité de l'eau et de l'application de la réglementation qui régit les bains publics au Québec.

Exigences particulières

- Posséder une expérience de trois étés dans le milieu des piscines municipales ou une certification complémentaire est un atout.
- Diriger des surveillants-sauveteurs.
- Connaître les règlements provinciaux et municipaux qui régissent les piscines et les pataugeoires.
- Savoir comment obtenir et conserver une eau saine, propre et équilibrée.
- Connaître le fonctionnement du filtre à terre diatomée.

Emplois D'ÉTÉ 2009

Exigences particulières pour le coordonnateur des pataugeoires

- Connaître le fonctionnement du filtre au sable. Posséder un permis de conduire valide et une automobile.

Durée de l'emploi

13 semaines, du 31 mai au 29 août 2009 inclusivement

1 poste de coordonnateur – pataugeoires, à 35 heures par semaine

1 poste de coordonnateur – pataugeoires, à 12 heures par semaine (à compter du 15 juin 2009). Ces heures seront combinées à des heures à titre de sauveteur en pataugeoire.

4 postes de coordonnateur – piscines extérieures, à 35 heures par semaine

Salaire

15,53 \$ l'heure

Poste SAUVETEUR-SAUVETEUSE EN CHEF – PISCINES EXTÉRIEURES

Sélection par entrevue

Fonctions

Sous l'autorité du coordonnateur, agir à titre de sauveteur. En l'absence de son supérieur, agir à titre de coordonnateur.

Exigences particulières

- Connaître les règlements provinciaux et municipaux qui régissent les bains publics au Québec.
- Posséder une expérience de deux étés dans le milieu des piscines municipales ou des certifications complémentaires serait un atout.
- Connaître le fonctionnement du filtre à terre diatomée.

Durée de l'emploi

13 semaines, du 31 mai au 29 août 2009 inclusivement

Salaire

12,55 \$ l'heure

Poste SAUVETEUR-SAUVETEUSE – PISCINES EXTÉRIEURES ET PATAUGEOIRES

Fonctions

Assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs. Effectuer divers travaux de nettoyage et d'entretien. Veiller à l'application des règlements municipaux et animer le public.

Durée de l'emploi

10 semaines, du 15 juin au 22 août 2009 inclusivement

Formation de 10 à 15 heures, au cours de la période du 1^{er} au 14 juin 2009.

Salaire

11,65 \$ l'heure



Sauveteuses – Pataugeoire.

Poste MONITEUR-MONITRICE – PISCINES INTÉRIEURES SAUVETEUR-SAUVETEUSE – PISCINES EXTÉRIEURES ET PATAUGEOIRES

Fonctions

Durant la leçon, élaborer une suite de mises en situation dans le but de montrer à nager. Assurer la surveillance et la sécurité de la clientèle durant la leçon et la natation libre.

Exigences particulières

- Avoir une attestation municipale pour enseigner la natation.
- Être en mesure d'enseigner la natation conformément au programme municipal.
- Avoir déjà enseigné aux piscines intérieures de l'arrondissement de Montréal-Nord constitue un atout.
- Avoir une formation spécialisée pour les cours aquaforme, aquagym, aquajogging, prénatal et postnatal, ainsi que pour les aînés, est un atout.

Durée de l'emploi

11 semaines, du 31 mai au 15 août 2009 inclusivement.

Salaire

Moniteur de natation : 15,19 \$ l'heure

Surveillant-sauveteur : 11,65 \$ l'heure

Poste PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL – PISCINE INTÉRIEURE

Sélection par entrevue

Fonctions

Accueillir la clientèle et contrôler l'accès, donner tous les renseignements demandés sur le programme, répondre au téléphone, prendre les inscriptions, percevoir les frais de cours et rédiger des rapports journaliers. Assurer la surveillance des endroits où il est appelé à travailler.

Exigences particulières

- Avoir une bonne connaissance des tâches et des règles administratives relatives au programme aquatique.
- Informer la clientèle sur les choix possibles d'activités au programme, le contenu et le calendrier des cours de natation, les périodes de natation libre et les règlements de sécurité à la piscine.
- Être ordonné, dynamique et d'une nature accueillante.
- Avoir 16 ans au 1^{er} juin 2009.

Durée de l'emploi

11 semaines, du 31 mai au 15 août 2009 inclusivement

Salaire

9,98 \$ l'heure

Accès Montréal-Nord pour vous servir



Notre site Internet

Naviguez sur : ville.montreal.qc.ca/mtlnord



Votre bureau du citoyen

Venez nous rendre visite, au 4243, rue de Charleroi.



Nos adresses

Pour soumettre des commentaires, des suggestions ou des questions, écrivez-nous.

Adresse postale

- Direction des affaires publiques et du greffe
4243, rue de Charleroi
Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Adresse électronique

- montreal-nord@ville.montreal.qc.ca
- Télécopieur : 514-328-4299



Notre numéro de téléphone unique

311

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h 30, le samedi, le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 17 h.

Urgence – Police – Incendie 911

Info-santé 811

Service de la sécurité incendie de Montréal
Renseignements 514-280-2685

Service de police
(quand c'est pressant, mais pas urgent) 514-280-2222

Travaux publics (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) 514-328-4100

Pour joindre directement les unités de nos directions aux heures d'ouverture de nos bureaux

Ressources humaines et demande d'emploi 514-328-4090

Adresse électronique rharr@mtlnord.ca

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social 514-328-4150

Activités aquatiques 514-328-4152, poste 9

Bambineries – Camps de jour 514-328-4267

Bibliothèque Belleville 514-328-4140

Bibliothèque Charleroi 514-328-4135

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire 514-328-5626

Bibliothèque Henri-Bourassa 514-328-4125

Culture 514-328-4078

Loisirs et Centre de loisirs 514-328-4152

Maison culturelle et communautaire 514-328-5630

Piscine Calixa-Lavallée 514-328-4170

Piscine Henri-Bourassa 514-328-4171

Sports et arénas 514-328-4160

CLD de Montréal-Nord

11211, avenue Hébert 514-353-7171

Point de service de la cour municipale

Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire 514-872-2964

SPCA (Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux) 514-735-2711

Vos élus

Marcel Parent, maire d'arrondissement 514-328-4024

Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville de Montréal 514-328-5574

James V. Infantino, conseiller de la Ville de Montréal 514-328-5575

Normand Fortin, conseiller d'arrondissement, district d'Ovide-Clermont 514-328-5573

Clementina Teti-Tomassi, conseillère d'arrondissement, district de Marie-Clarac 514-328-5576

